



16 novembre 2018



Pierre Gagnon, Ad. E.
Vice-président exécutif – Affaires
corporatives et chef de la gouvernance
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information C-6402

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 17 octobre 2018 et dans laquelle vous nous demandez :

« Tous les rapports et autres documents portant sur les intrusions, hameçonnages informatiques réussis dans le réseau de votre organisation, et sur les tentatives d'intrusions et d'hameçonnages informatiques bloqués depuis 2014. »

Tout d'abord, nous tenons à vous souligner qu'Hydro-Québec met tout en œuvre pour assurer une protection et une sécurité maximales de l'ensemble de ses infrastructures et de ses systèmes et pour bloquer les différentes tentatives d'intrusions et d'hameçonnages informatiques.

En réponse à votre demande, nous vous informons que nos systèmes sont quotidiennement la cible de multiples tentatives d'intrusions et d'hameçonnages, et ce, comme tous systèmes connectés à Internet. Nos systèmes de protection de sécurité incluent des outils de surveillance qui bloquent, détectent et traitent les tentatives d'intrusions et d'hameçonnages. À notre connaissance, aucune de ses tentatives n'a eu d'incidence sur l'organisation et les opérations de l'entreprise.

Toutefois, nous ne pouvons vous divulguer des documents à ce sujet, notamment en raison d'enjeux de sécurité pour l'entreprise. Nous invoquons à cet égard les articles 22, 28, 28.1, 29, 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Pierre Gagnon

p. j.